



## Décès, enterrement et succession d'un fantôme

Par rafmix, le 15/01/2014 à 19:25

Bonjour,

Mon père est décédé en aout 2012. Il habitait Cayenne mais est mort à la Martinique (du moins il me semble).

Je n'ai quasiment jamais été en contact avec lui.

Je n'ai jamais eu de nouvelle d'un notaire ou autre. Je ne sais pas ou il est enterré....

J'avais confié la recherche à un cousin qui est avocat, je l'ai relancé qq fois, mais pas vraiment eu de nouvelles...

Que dois-je faire pour :

1- savoir ou il a été enterré au final ?

2- être tenu au courant de la succession (je suis son seul fils), quitte a devoir refuser celle-ci si, comme je le présume, elle est constitué de dettes ?

Je n'ai pas vraiment les moyens d'engager un notaire ou un avocat...

Merci d'avance pour ceux qui pourront m'apporter une réponse.

Par domat, le 15/01/2014 à 19:58

bjr,

vous pouvez contacter sa mairie de naissance pour connaître la date et son lieu de décès.

il existe des cabinets de généalogistes qui font des recherches après décès à la demande du notaire mais cela n'est pas gratuit et généralement se font payer par la succession.

cdt

Par rafmix, le 15/01/2014 à 21:08

merci pour votre réponse

J'ai déjà un acte de décès, mais ça ne me dit en rien le lieu exact de son enterrement.

J'avoue ne pas comprendre la nécessité d'un généalogiste (j'ai été reconnu et porte le même nom de famille)...  
cdt